

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 MARS 2016**

Présents : Mmes : BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs : BOINNARD Cyril, CONVERSET Jacques, CURT Patrick, DELERCE Olivier, DUPONT Eric,
JOSSERAND Jean-François et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mrs MENOUD Julien et MUDRY Stéphane.

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 35.

Le Compte-rendu de la séance du 19 février 2016 est approuvé par le Conseil municipal avec :

7 voix : Pour

1 voix Contre : DWORAK Bogéna

1 Abstention : CONVERSET Jacques (Absent au CM du 19 2 2016)

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Budget primitif 2016 :

BUDGET PRIMITIF 2016

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
COMMUNAL	769 026,75 €	769 026,75 €	423 500,00 €	423 500,00 €
MULTISERVICES	103 827,22 €	103 827,22 €	122 676,00 €	122 676,00 €
FORESTIER	64 484,79 €	64 484,79 €	9 545,37 €	9 545,37 €
EAU & ASSAINISSEMENT	237 198,99 €	237 198,99 €	1 285 034,80 €	1 285 034,80 €
C.C.A.S.	105,68 €	105,68 €	0 €	0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire informe le CM que le prix de l'eau augmentera fortement lors du passage de la compétence à la CCHC : en effet, il n'y a pas possibilité de zonage entre les 15 communes. Or, certaines communes ont de très mauvais réseaux d'assainissement et d'autres de très bons. Une mise en conformité sera obligatoire.

3. Courrier de l'Agence de l'eau :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'Agence de l'eau, suite à la demande de subvention pour le financement de la liaison entre les STEP de Seytroux et du Biot ;

C'est un refus pour le motif suivant :

" La STEP de Seytroux est conforme en équipement et en performances. Le raccordement à la Station du Biot ne répond pas à des objectifs environnementaux".

4. Taux des taxes 2016 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des quatre taxes pour l'année 2016, soit :

	2016
Taxe d'Habitation	12.49%
Foncier Bâti	7.69%
Foncier Non Bâti	45.50%
Taxe Professionnelle	12.79%

5. Consultation pour travaux :

Monsieur le Maire demande au CM l'autorisation à consulter l'entreprise GIROD pour les travaux suivants :

- poste de comptage
- dégrilleur

6. Point sur l'urbanisme :

- Certificats d'Urbanisme :
 - COMTE christiane
Lieu-dit : « Saint Martin »
Références cadastrales : B 3356 – 3330 – 527 – 2795
Objet : Prorogation du CU b du 22 novembre 2013
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Déclaration Préalable :
 - BOINNARD Laurent
Lieu-dit : « Bois du Caveau »
Référence cadastrales : B 3540
Objet : Fermetures en bois des façades Sud et Est d'un bâtiment
Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - BAUD Alain
Lieu-dit : « Les Champs Marmo »
Référence cadastrales : 1174 – 1175
Objet : Construction d'un abri de jardin (3,96 m²)
Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - ROSSET Camille
Lieu-dit : « Le cu du clos »
Références cadastrales : 1408
Objet : Construction en bois d'un abri pour stocker du bois de chauffage
Observation : Bien qu'en zone non constructible, la CM autorise la couverture du bois de chauffage sous condition que cela soit démontable à tout moment.
Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 26 février, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Certificats d'Urbanisme :
 - DELERCE Sandra (CU b)
Lieu-dit : « Le Sey »

Références cadastrales : A 1530

Objet : Construction d'une habitation

Observations :

- Le chemin communal actuel n'atteint pas la largeur des 5 m réglementaire
- Places de parking : 3
- Le raccordement au réseau collectif se fera soit au regard n°223 (une pompe de relevage sera nécessaire) soit au regard n°214 ou 215 (avec l'autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés)
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Derrière Jean »

Références cadastrales : B 2514 – 2122

Objet : Donation Yvonne Magnin / Clément Magnin

Observations :

- Un permis de construire pour ces parcelles a été accordé le 5 septembre 2013 et prolongé, pour un an, le 1^{er} décembre 2015.
- Places de parking : 3
- Raccordement au réseau collectif
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Un Permis de Construire :

- MUDRY Séverine

Lieu-dit : « Malaliutaz »

Références cadastrales : A 1648 – 1649 – 1650 – 1554 – 2630 – 3156

Objet : Construction d'un chalet neuf (résidence principale) (128m²)

Observations :

- Raccordement au réseau collectif (au regard n°239 ou au regard n°306 avec une pompe de relevage)
- Taxe de raccordement aux égouts : 3 046 €
- Taxe de raccordement au réseau d'eau : 320 €
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Places de parking : 3
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Monsieur le maire donne lecture du courrier envoyé à Monsieur TRUCHOT (suite au CM du 19 février 2016) et de la réponse de l'avocat de Monsieur TRUCHOT.

Prochain conseil municipal le 15 avril 2016.

La réunion est clôturée à 23h55.